

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI
n° 686/T.F.

Rép. à lettre sans n°
du 13-10-40

OBJET :

Demande sous-location
partie parcelle n° 3
Q.C.A.

Ruhengeri



4340

Ruhengeri, le 8 novembre 1940

Monsieur,

Suite à votre lettre en date du 13-10-40, j'ai
reçu le 8 novembre 1940 seulement, j'ai l'honneur de porter à
votre connaissance que la lettre que vous m'envoyez ne suffit
pas; voici ce que vous devez faire :

Me transmettre une lettre dont veuillez trouver modèle en an-
nexe et qui doit être obligatoirement signée tant par le cé-
dant que par le cessionnaire.
Cette lettre doit être établie en deux exemplaires, que je vous
prie d'envoyer à Monsieur le Gouverneur, par mon intermédiaire.
Il est bien entendu que tant que Monsieur le Gouverneur ne vous
aura pas répondu à votre demande, je vous interdis formellement
de laisser occuper la partie de votre parcelle par le gérant de
l'Etat, sous peine de recevoir une amende transactionnelle pour
occupation illégale de terre.

Remarque.- Je vous rappelle que votre demande devra être accompagnée de l'ori-
ginal de votre contrat de location L.1216, en date du 20-6-40
ainsi que de la somme de 100 francs pr taxe de sous-location.

Veuillez agréer, Monsieur, mes civi-
lités

L'Administrateur Territorial
D. Vauthier

A Monsieur ~~le~~ BAHURA MESHIMI, Commerçant à KISEMYI.

==:==:==: